

# CHARTRE REFLEX'NATURE

---

La charte REFLEX'NATURE a été rédigée afin d'assurer une pratique respectueuse des milieux visités lors des prestations des guides et de garantir à tous les connaissances naturalistes des intervenants et la sécurité des différents publics accompagnés.

---

Le guide-animateur nature qui prend en charge un groupe dans une perspective d'éducation à l'environnement s'engage à :

## ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT DU GROUPE

- en étant titulaire d'un ou plusieurs diplômes de secouriste reconnus au niveau national et européen,
- en choisissant un lieu de sortie en fonction du thème choisi, de la condition physique et de l'âge des participants,
- en effectuant un repérage sur le terrain avant chaque animation,
- en ayant une bonne connaissance des milieux dans lesquels les sorties se déroulent,
- en consultant les prévisions météorologiques du jour de la sortie,
- en respectant les horaires de départ et d'arrivée prévues lors de la réservation,
- en étant à l'écoute de son groupe.

## GARANTIR SES CONNAISSANCES NATURALISTES

- en étant titulaire d'un ou plusieurs diplômes d'animateur nature professionnel,
- en ayant des connaissances étendues dans le domaine de la biologie et des sciences naturelles,
- en mettant à jour ses connaissances en fonction de l'évolution des recherches scientifiques et des principales découvertes,
- en vulgarisant au mieux ses connaissances et en adaptant son discours au public concerné.

## PROTÉGER LA NATURE ET L'HOMME

- en sensibilisant le public aux problématiques de l'environnement et du développement durable,
- en respectant la législation propre aux milieux visités,
- en participant aux actions de promotion et de sauvegarde de la nature,
- en s'interdisant toute propagande, tout prosélytisme et tout jugement discriminatoire.

